



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction interdépartementale des routes
Méditerranée*

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES A LA DIRMED Session 2023

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Méditerranée, Préfet des Bouches du Rhône

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 86-351 du 06 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion de personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, modifié,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié relatif au statut particulier des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2007 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les règles d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2020 portant nomination de monsieur Denis BORDE en qualité de directeur interdépartemental des routes méditerranée à compter du 11 janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

Vu l'Arrêté d'ouverture du concours externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État branche Routes et Bases aériennes du 3 février 2023 modifié le 9 mars 2023,

Vu l'Arrêté d'ouverture du concours interne d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État branche Routes et Bases aériennes du 3 février 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition du jury pour les épreuves écrites des concours interne et externe pour le recrutement d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche routes - bases aériennes, session 2023 est fixée comme suit :

Monsieur Arnold BALLIERE, Ingénieur en chef des TPE, président
Madame Amina MOUCHAOUICHE, Secrétaire administrative et de Contrôle du Développement Durable
Madame Chafia AMROUCHE, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
Madame Nadine KHERIF, Adjoint Administratif Principal 1ère classe

Article 2 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée